



VILLE DE DIEKIRCH

RECETTE MUNICIPALE
25, AVENUE DE LA GARE
L - 9233 DIEKIRCH

F

MANDAT DE DOMICILIATION SEPA

Madame, Monsieur,

Simplifiez-vous la vie en payant dorénavant les impôts et taxes communales par la formule simplifiée d'un ordre d'encaissement (domiciliation SEPA).

Les factures communales vous parviendront au moins quinze jours avant le prélèvement automatique sur votre compte bancaire nous renseigné, ce qui vous permet de vérifier les factures et d'approvisionner le compte en fonction du montant à débiter. Il est évident que le mandat de domiciliation peut à tout moment être résilié.

Si vous désirez opter pour ce service gratuit, il vous suffit de nous renvoyer la formule "Mandat de domiciliation SEPA" au verso de la présente dûment complétée et signée.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin (☎ 80 87 80-300).

voir verso →

D

SEPA-EINZUGSERMÄCHTIGUNG

Sehr geehrte Frau, sehr geehrter Herr,

Vereinfachen Sie sich den Alltag indem Sie die Gemeindesteuern und –taxen in Zukunft zuverlässig und bequem per SEPA-Einzugsermächtigung zahlen.

Sie erhalten dabei die Rechnungen mindestens 14 Tage im Voraus bevor der Rechnungsbetrag automatisch abgebucht wird. Sie verfügen somit über genügend Zeit die Rechnungen zu überprüfen und den Kontostand dementsprechend vorzubereiten. Selbstverständlich können Sie Ihre Einzugsermächtigung jederzeit wieder bei uns aufkündigen.

Sollten Sie sich für diese kostenlose Zahlungsweise entscheiden, so genügt es die rückseitige Einzugsermächtigung ("Mandat de domiciliation SEPA") zu vervollständigen und unterschrieben an uns zurückzusenden.

Wir stehen Ihnen selbstverständlich für jede weitere Auskunft zur Verfügung (☎ 80 87 80-300).

siehe Rückseite →



VILLE DE DIEKIRCH

Siège: 27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch – Adresse postale: B.P. 145, L-9202 Diekirch
Recette Municipale ☎ 80 87 80-300 / Fax: 80 87 80-350

Mandat de domiciliation SEPA Direct Debit (SDD)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Je soussigné(e)

Nom et prénom débiteur _____

N° et rue _____

Code postal – Localité _____

Pays de résidence débiteur _____

Contact débiteur
(téléphone, e-mail, autres) _____

donne à

Nom créancier	Administration communale de DIEKIRCH
identifiant créancier	LU14ZZZ000000009399002095
Adresse créancier	27, avenue de la Gare
	L – 9233 Diekirch
Pays du créancier	Luxembourg

l'autorisation de faire encaisser mes factures sur mon compte auprès de l'institut financier désigné ci-dessous.

N° IBAN du compte du débiteur _____

Code BIC du compte du débiteur _____

Type de paiement Paiement récurrent/répétitif

Type mandat (à cocher s.v.p.) CORE (client privé) ¹
 B2B (client professionnel) ²

¹ CORE: Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec celle-ci. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

² B2B: Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'une domiciliation SEPA inter-entreprises une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance.

Pour plus d'informations sur la domiciliation européenne, rendez-vous sur les sites internet suivants:

www.europeanpaymentscouncil.eu/
www.ecb.int/paym/sepa/html/index.en.html

Conseil européen des paiements (EPC)
Banque Centrale Européenne

Diekirch, le _____

Signature débiteur